



Article 1 : Acceptation

En m'inscrivant à un événement organisé par l'association AMICALE 205 PASSION, je m'engage à respecter les règles suivantes.

Article 2 : Véhicule(s)

2-1 Je m'assure que mon/mes véhicule(s) sont apte(s) à prendre la route.

2-2 J'autorise le/les responsable(s) de l'événement à effectuer un contrôle sur les points suivants (Contrôle technique, Assurance, Tous les feux, Matériels de signalisation (triangle et gilet jaune)).

Article 3 : Conducteur(trice)

3-1 Je dois être titulaire du permis de conduire (à présenter lors du contrôle véhicule 2-1)

2-2 J'adopte un comportement respectueux envers les autres participants, organisateur(s) et autres usagés extérieurs à cette événement (autos, motos, vélos, piétons).

Article 4 : Participant(es) et accompagnant(es)

4-1 Je m'engage à respecter le matériel. Pour tous dommages sans aucune exception ni réserve, causés par moi-même ou par un de mes passager, j'en assumerais les frais dans leur intégralité.

4-2 Je respecte l'environnement, j'utilise les poubelles, cendrier ou je conserve mes déchets afin de les déposer ultérieurement dans un endroit prévu à cet effet.

4-3 Les animaux sont tolérés sous réserve d'acceptation préalable par le(s) organisateur(s), dans ce cas, ils devront être maintenus en laisse tout le long de la sortie, équipés de leurs muselières si nécessaire (en fonction de la catégorie de l'animal), aucune déjection ne sera tolérée donc merci de prévoir le nécessaire pour leur ramassage. A vous de vous assurer que votre ou vos animaux sont tolérés dans les endroits que vous allez fréquenter durant l'événement.

Article 5 Les sorties en convoi

5-1 : Je reste à ma place et ne double pas durant le déplacement du convoi.

5-2 : Si je suis en panne, je me gare sur le côté (dans la mesure du possible), je reste hors de la voie en attendant que la voiture de queue arrive à mes côtés.

5-3 : Si un participant tombe en panne, je signale le problème grâce à mes feux de détresse, puis continue ma route pour ne pas bloquer la circulation, je laisse la voiture de queue prendre la situation en main (étant en relation avec la voiture de tête, elle lui signifiera afin d'arrêter le convoi dans un endroit propice)

5-4 : Je respecte le code de la route dans son intégralité, pas d'accélération bruyante, pas de « burn », « drift » ou toute autre manifestation de ce type ne seront tolérés.

Article 6 Les rallyes et Roadbook

6-1 : Mon équipage est constitué de deux personnes minimums et de 4 maximum.

6-2 : Il s'agit d'un rallye de découverte et non d'une course de vitesse. Par courtoisie, je respecte l'environnement et ses riverains. Nous ne tolérons pas les manifestations bruyantes de vos autos, accélération exagérée ou autres dérapages.

6-3 : Je reconnais savoir que l'organisateur se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, d'écourter ou de modifier le lieu et/ou la date de cet événement.

6-4 : Durant toute la durée du rallye découverte, je reconnais qu'aucune responsabilité ne peut être encourue par l'organisateur, en cas d'incidents, d'accidents, de vols, de dégradations, de pertes.

6-5 : Je respecte les règles du Code de la Route.

6-6 : Les enfants de moins de 18 ans peuvent participer au rallye sous la responsabilité d'un adulte. Cependant, ils ne sont pas identifiés comme concurrents et ne peuvent pas gagner de lot (si y a des lots de disponible).

Article 7 : Droit à l'image

7-1 : Je reconnais que l'organisateur et l'amicale 205 Passion se réservent le droit d'utiliser toutes les photos ou vidéos prises lors de cette(ces) journée(s) à des fins de promotion, à les reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, sans contrepartie financière, la (ou les) photographie(s), le film et ou l'enregistrement me représentant, prises/réalisées dans le contexte de cet événement.

Article 8 : Conclusion

8-1 : En cas de non-respect de ce règlement, le responsable se donne le droit d'exclure à tout moment et sans remboursement ou dédommagement, un/des participants(es) et/ou accompagnants(es). Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement est tranchée par l'organisateur.